

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS POUR L'ANNÉE 2024

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code Municipal*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité Saint-Rémi-de-Tingwick pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 10 novembre 2025.

Les revenus de fonctionnement pour l'année 2024 ont été de 1 575 458 \$ alors que les charges se sont élevées à 1 908 848 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, activités d'investissement et autres éléments de conciliation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2024 un excédent de fonctionnement de 435 703 \$.

L'excédent de fonctionnement non affecté accumulé au 31 décembre 2024 s'élève à 1 034 825 \$ lequel inclut l'excédent de l'exercice 2024.

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, la Municipalité a investi 63 045 \$ en 2024.

La vérification externe des livres de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a été effectuée par la firme Groupe RDL Victoriaville.

La vérification externe est d'avis que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats des activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

De plus, conformément à l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, je vous présente la rémunération des élus municipaux pour l'année 2024.

RÉMUNÉRATION	MAIRE	CONSEILLERS
SALAIRE	13 855\$	38 616\$
ALLOCATION	3 879 \$	8 759\$
RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION D'ORGANISME OU SUPRAMUNICIPaux	5 978\$	

Pierre Auger
Maire